

Comment le Bureau du vérificateur général effectue-t-il les vérifications de gestion?

Les *vérifications de gestion* prévoient l'examen des pratiques de gestion, des contrôles et des systèmes d'information, tout en mettant l'accent sur les résultats. Ce type de vérification permet d'examiner si les activités gouvernementales sont gérées de manière à accorder toute l'importance voulue à l'économie, à l'efficience et aux effets sur l'environnement, et si des mesures sont en place pour déterminer l'efficacité de ces activités.

Les *vérifications de gestion* sont des examens systématiques et objectifs des activités du gouvernement. Le Bureau effectue les vérifications de gestion en suivant un processus en trois étapes qui est encadré par des normes et des méthodes professionnelles et qui peut durer jusqu'à 18 mois. À chaque étape, l'équipe de vérification multidisciplinaire collabore étroitement avec un comité consultatif formé d'experts qui la conseille et examine les plans de vérification et les résultats obtenus.

Le processus en trois étapes

À l'*étape de la planification*, l'équipe de vérification fait le nécessaire pour bien comprendre l'organisation vérifiée — pour avoir une « vue de l'ensemble ». Il s'agit d'étudier les autorisations législatives applicables, la structure que l'organisation a adoptée pour s'acquitter de son mandat et les défis qu'elle doit relever dans le contexte où elle évolue.

Étant donné que les vérifications sont fondées sur la mesure dans laquelle une entité gère bien les principaux risques, les vérificateurs tiennent compte de ces risques lorsqu'ils recensent les secteurs qui seront examinés au cours de la vérification. Ils établissent ensuite les critères qui serviront à évaluer les activités vérifiées — autrement dit, ils déterminent les constatations qu'ils devraient faire si tous les systèmes et les processus fonctionnaient comme il se doit.

À l'*étape de l'examen*, l'équipe de vérification recueille des éléments probants qui lui permettront de faire rapport sur les forces et les faiblesses de l'organisation ou du programme qu'elle vérifie. Pour ce faire, elle peut rencontrer le personnel responsable du programme ou les parties prenantes; examiner les documents pertinents comme les lois, les documents portant sur la conception du programme, les études, les évaluations et les dossiers du programme; vérifier par sondages les principaux systèmes, contrôles et opérations; et faire des analyses comparatives.

Après avoir recueilli les éléments probants, l'équipe de vérification les compare à ses attentes ou à ses critères. Elle veille à ce que les observations et les conclusions formulées soient justes et corroborées et que les recommandations puissent se traduire par des améliorations.

À l'*étape du rapport*, l'équipe de vérification rédige un document qui sera plus tard intégré dans un rapport de la vérificatrice générale à la Chambre des communes. L'équipe de vérification revoit alors les données factuelles et les résultats des sondages de vérification avec les ministères ou les organismes vérifiés. Les ministères et les organismes ont la possibilité de corriger des faits et de formuler des commentaires.



Renseignements généraux :
Communications
(613) 995-3708

Adresse électronique :
communications@oag-bvg.gc.ca

Questions des parlementaires :
Liason avec le Parlement
(613) 995-3708

Les rapports de vérification de gestion rédigés à l'intention du Parlement répondent aux grandes questions suivantes :

- Quel est l'objet de la vérification?
- Pourquoi est-ce important?
- Qu'est-ce que l'équipe de vérification s'attend à trouver si tout fonctionne correctement?
- Que constate l'équipe de vérification? Qu'est-ce qui fonctionne bien?
Qu'est-ce qui a besoin d'être amélioré?
- Qu'est-ce que l'équipe de vérification recommande pour améliorer les activités ou le rendement?

Le Bureau publie la réponse donnée par l'organisation vérifiée à chacune de ses recommandations. Résumées au début du rapport, les réponses de l'organisation donnent au Bureau et au Comité des comptes publics une base pour faire un suivi de la vérification. S'il existe des points sur lesquels le ministère ou l'organisme est fortement en désaccord avec l'équipe de vérification, ces points sont soulignés.

On peut trouver un complément d'information et les rapports pertinents sur le site Web du Bureau du vérificateur général à l'adresse suivante : www.oag-bvg.gc.ca.